



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

Le **QUINZE FEVRIER**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **9 février 2024**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Laura JOURNET donne pouvoir à Michel GOUGET, Myriam RAYNARD donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

Secrétaire de séance : Catherine DUNAUD-MARMOZ.

2024-07

Avenant n°1 au marché n°2020-02 portant sur la réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements – lot n°7 – Chapes rapportées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'attribution du marché n°2020-02-Lot n°7 – Chapes rapportées, à l'entreprise TECHNIC CHAPES, dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements, pour un montant de 15 685.23 € HT soit 18 822.28 € TTC,

Vu les documents constitutifs du marché n°2020-02-Lot n°7,

Considérant que des modifications non substantielles doivent être apportées au marché n°2020-02-Lot n°7 susvisé, telles que suit : remplacement de l'isolant rigide au rez-de-chaussée par un isolant en mousse polyuréthane projetée / Ajout d'isolant en mousse polyuréthane projetée au R+1 pour compenser la différence de niveau de dallage dans les cabinets 3, 4 et 5 / Suppression de la finition béton ciré sur les chapes au rez-de-chaussée dans le hall d'entrée qui a été remplacée par du carrelage / Ajout de la pose de pavés au niveau du hall d'entrée à l'extérieur au rez-de-chaussée,

Considérant que le projet d'avenant n°1 au marché n°2020-02-Lot n°7 induit une moins-value de - 102.91 € HT soit - 123.49 € TTC portant le montant du marché à 15 582.32 € HT soit 18 698.78 € TTC,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 au marché afin d'acter les modifications exposées ci-dessus,

A la lumière des éléments susvisés, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant à l'acceptation de ces travaux modificatifs.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 en moins-value au marché n°2020-02-Lot n°7 pour un montant de - 102.91 € HT soit - 123.49 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°2020-02-Lot n°7 établi en correspondance avec les modifications susmentionnées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240215-DE2024-07-DE
Date de télétransmission : 12/03/2024
Date de réception préfecture : 12/03/2024

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Catherine DUNAUD-MARMOZ

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Catherine Dunaud-Marmoz', written in a cursive style.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240215-DE2024-07-DE
Date de télétransmission : 12/03/2024
Date de réception préfecture : 12/03/2024